

M. Jarvis: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir adresser ma question au nouveau ministre de la Justice. Peut-être a-t-il entendu les questions qui ont été posées au solliciteur général ainsi que les réponses qu'il a faites à cet égard.

Le problème est le suivant: on peut se procurer grâce au CPIC, le centre informatique de la GRC, des dossiers sur les personnes reconnues coupables de possession de drogues qui sont ressortissantes de pays étrangers. Étant donné que les avocats de l'accusation dans des causes comme l'affaire Richards ne sont pas normalement des procureurs de la Couronne, mais qu'ils font l'objet, comme le ministre le sait, de favoritisme, étant choisis d'après une liste d'avocats plutôt grassement payés, le ministre peut-il nous expliquer si son ministère a pour politique de mettre à la disposition de ces avocats fédéraux non seulement les dossiers d'individus reconnus coupables par les tribunaux canadiens mais aussi de ceux qui ont un casier à l'étranger? Si c'est le cas, que s'est-il donc passé dans l'affaire Richards, et pourquoi le juge n'en avait-il pas été informé?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je puis garantir au député que l'on ne fait aucune différence entre les avocats du ministère et ceux qui sont engagés pour représenter la Couronne dans des cas particuliers. Tous les renseignements disponibles sont communiqués au procureur de la Couronne.

Pour ce qui est de l'affaire qui nous occupe, je vais m'informer et voir si ce que dit le député est exact et si le procureur de la Couronne disposait des renseignements dont le député prétend qu'il a été privé. Je lui ferai rapport ultérieurement.

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'UTILISATION D'UN NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE POUR LE REMBOURSEMENT DES IMPÔTS

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Faut-il présenter son numéro d'assurance sociale comme preuve d'identité avant d'encaisser un chèque de remboursement d'impôt sur le revenu?

L'hon. A. C. Abbott (ministre du Revenu national et ministre d'État (petite entreprise)): Monsieur l'Orateur, on m'a dit que pour encaisser les obligations d'épargne du Canada les détenteurs devaient déclarer leur numéro d'assurance sociale. Mais j'ignore s'il en est de même pour les remboursements d'impôt. Je vais me renseigner et ferai part immédiatement de mes constatations au député.

M. Ellis: A 10 heures.

Privilège—M. D. MacDonald

LES TRAVAUX PUBLICS

LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE ET LA SUPPRESSION DE POSTES

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Je le félicite de sa nouvelle nomination et lui souhaite bonne chance.

Des voix: Bravo!

M. McKinley: Je suis certain qu'il lui en faudra un peu car il y a tant de locaux inoccupés pour lesquels le gouvernement paie et tant d'édifices en cours de construction.

Comme le disait le sous-ministre des Travaux publics dans une note de service remise à tous les employés, le ministère a chargé quatre groupes d'étude de mettre au point un projet de réorganisation du ministère en vue d'éliminer 250 autres postes, comme on l'a promis l'été dernier. Comme ces groupes de travail devaient présenter leur rapport le 15 novembre dernier, le ministre peut-il nous dire si les rapports ont été présentés et si ces 250 postes seront éliminés?

L'hon. André Ouellet (ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'avoir souligné ma nomination en me souhaitant bonne chance. J'ai déjà discuté de la question qu'il soulève avec mon nouveau sous-ministre. Nous voudrions tenir la promesse qui a été faite de réduire le nombre d'employés du ministère des Travaux publics. A cette fin, nous avons tenu compte des départs volontaires et aussi de la possibilité de muter certains employés soit dans le secteur public soit dans le secteur privé. Selon le rapport qu'on m'a remis, il reste une centaine d'employés à reclasser.

Cette semaine, j'irai témoigner devant le comité permanent chargé d'étudier les prévisions de dépenses de mon ministère. Je voudrais à ce moment-là fournir d'autres précisions au sujet de la centaine d'employés qui doivent se trouver un nouvel emploi et parler des présumés locaux vacants dans les régions pour donner un compte rendu plus exact de la situation. Les députés de l'opposition ont grandement exagéré le nombre de locaux vacants.

* * *

● (1502)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MACDONALD (EGMONT)—LA SITUATION DE LA FEMME—LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, comme vous le savez, je veux soulever la question de privilège au sujet de propos tenus hier après-midi durant la période des questions quand je suis intervenu auprès du ministre de la Justice (M. Lalonde) chargé de la situation de la femme.